

# Conseil de développement

du  
Pays de Châlons-en-Champagne

"Un outil de participation citoyenne"



## COMMISSION 3

REUNION DU 9 AVRIL 2013

### COMPTE RENDU

La première réunion de la troisième commission du conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne s'est réunie le mardi 9 avril 2013 pour définir son mode de fonctionnement et les orientations de travail au regard de la saisine 2013. Cette réunion s'est déroulée à la petite fête salle de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jean-Claude HORY.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Corentin BLOT, Christophe COLLOT, Marie-Céline DAMAGNEZ, Pierre DETCHEVERRY, Sophie DE CHAMPSAVIN, Solène DE PONTBRIAND, Pierre DESALME, Frédéric HENDOUX, Christophe HERBILLON, Jean-Claude HORY, Hervé LAPIE, Cynthia LEB, Marie-Françoise LICKEL, Stéphane MAINSANT, Ludovic MALOTET, Laurent MESTRUDE, Pierre POUPART, Sylvain ROGER, Jean-Claude URTH, Nicolas VANDERHEEREN, Jean-Marc CHONÉ, Renaud MIELCARECK, Pauline GODART.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Grimonie BERNARDEAU, Charlotte BERTRAND, Michel BOULANT, Benoît COLLARD, Bernard COLLARD, Goeffroy FLAMANT, Pascal FOY, Bernard FRANCAERT, Jean HUGUIN, Laëtitia LANG, Nicolas LE CERF, Joël LERMINIAUX, Jérémy MIROIR, Michel OLIVIER, Joël VARNIER, Guy VENAULT.

**PRESENTS : 20**

**EXCUSES : 16**

## **1. MOT DU PRESIDENT ET PRESENTATION DES MEMBRES**

Ouverture de la réunion par M. Jean-Claude HORY, Président de la commission. Accueil des participants et remerciements. Tour de table.

## **2. DÉFINITION DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION**

Les modalités de fonctionnement de la commission sont rappelées par Mlle GODART (cf. diaporama de présentation).

La commission décide des modalités suivantes :

- ◆ La mise en place d'une cellule de suivi sur les circuits courts alimentaires pour maintenir le partenariat et travailler sur la faisabilité d'une ou deux actions notamment l'organisation d'une journée circuits courts au RIA de Châlons.
- ◆ La désignation d'un Vice-Président suite à la décision de l'assemblée générale du Conseil de développement du 7 mars 2013 de prévoir une vice-présidence afin d'assurer l'animation de la commission en cas d'empêchement du président. M. HORY souhaite par ailleurs partager avec le vice-président la préparation des réunions. M. Pierre DESALME (Chef du pôle FEADER à la DRAAF) accepte d'assurer ce rôle.

## **3. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES REUNIONS**

Le calendrier prévisionnel proposé est établi en tenant compte des périodes de vacances scolaires (hormis la prochaine réunion) ainsi que des ponts et jours fériés.

La date de la prochaine réunion a été fixée au **jeudi 25 avril de 18 H à 20 H** à la petite salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré.

Les autres réunions sont prévues à heures fixes (18 H – 20 H) dans cette même salle les :

- ◆ LUNDI 13 MAI
- ◆ MARDI 4 JUIN
- ◆ LUNDI 24 JUIN

Les informations pratiques sur la troisième commission (calendrier des réunions, comptes rendus), ainsi qu'un certain nombre d'informations spécifiques à l'activité du Syndicat mixte (fonctionnement, démarche pays et SCoT, études), sont consultables sur le site Internet du Syndicat mixte : [www.paysdechalonsenchampagne.com](http://www.paysdechalonsenchampagne.com)

## **4. DISCUSSION DE LA SAISINE**

**Présentation de la trame verte et bleue** (TVB) par M. MIELCARECK qui rappelle les objectifs définis par le Grenelle de l'Environnement et les modalités qui ont prévalu à la création du projet de TVB du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne ainsi qu'à la **proposition de pistes de préconisations qui vont servir de support au travail de la commission** (cf. diaporama Trame Verte et Bleue).

**Echanges** : la question de la prise en compte des territoires limitrophes au pays pour la réalisation de la cartographie de la trame verte et bleue est posée. Il est indiqué que la cartographie de la TVB s'est étendue dans un rayon de 5 km par rapport aux limites du pays.

Il est précisé que l'AUDC a tiré parti des réflexions et projets menés par SYMBIOSE et le CIVAM de l'Oasis pour élaborer les pistes de préconisations.

La question de la liaison avec le Parc Naturel Régional (PNR) de la Montagne de Reims est posée. Il est indiqué que la démarche est engagée, que l'AUDC est en contact avec

le PNR ainsi qu'avec le syndicat en charge du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aisne Vesle Suippes (qui concerne le Nord-Est du Pays de Châlons). Il est également indiqué que l'atlas des sites naturels remarquables du pays, qui a permis d'alimenter les données relatives à la TVB, est en cours de mise à jour.

Mme LICKEL (Agence de l'Eau) explique que de nouveaux aspects réglementaires sont apparus sur la trame bleue avec le classement des cours d'eau.

Par ailleurs, la question de la récession d'espèces sur le territoire est notée. M. DETCHEVERRY (CENCA) précise que la situation des oiseaux, qui est un bon marqueur de la biodiversité, fait apparaître la situation critique d'espèces emblématiques comme l'outarde canepetière et le râle des genêts ainsi qu'une réduction significative d'oiseaux communs comme les moineaux. Plus largement, la diminution du nombre d'espèces affecte également les insectes et les amphibiens.

De même, concernant la flore, M. HENDOUX (CBNBP) évoque la diminution des certaines espèces végétales communes et autrefois abondantes comme les messicoles (telles que la grande marguerite, le coquelicot, le bleuet) qui sont totalement inféodées aux cultures céréalières.

Cette diminution des effectifs (environ 30% de la flore est menacée en Champagne-Ardenne), témoigne de la détérioration des milieux. Il est d'ailleurs précisé que la liste rouge des espèces végétales menacées en Champagne-Ardenne est en cours d'élaboration.

A l'inverse, M. MESTRUDE souligne que certaines espèces, moins nombreuses, font preuve d'une grande capacité d'adaptation au point que leur multiplication peut poser problème (exemple du pigeon ramier) dans une logique de diversification des cultures.

M. LAPIE (FDSEA 51) évoque le projet SYMBIOSE et l'intérêt de mener des expérimentations et actions concrètes. Il évoque les réunions locales qui ont été menées avec les élus et les agriculteurs (notamment sur la problématique de l'apiculture) pour trouver une issue à la perte de biodiversité et restaurer des habitats (notamment pour les oiseaux, abeilles...).

En termes d'aménagement agricole, un travail sur une gestion différenciée sur les bords de chemin (haies herbacées) a également été mené. M. LAPIE insiste sur l'approche locale, l'aspect volontaire de la démarche et sur le fait que la réglementation ne doit pas constituer un frein à la prise de conscience et à la mise en place d'actions et bonnes pratiques. La question des auxiliaires de l'agriculture est également évoquée.

M. LAPIE rappelle toutefois que ces expérimentations prennent du temps.

**Discussion de la saisine** : comment concrétiser les objectifs de confortement et de valorisation de la trame verte et bleue ?

M. CHONÉ précise que le travail du conseil de développement s'inscrit dans un contexte très opérationnel et souligne que plusieurs collectivités (notamment l'Etat et la Région au titre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique) sont en train de travailler sur cette problématique de la Trame Verte et Bleue.

**Il est attendu de la commission qu'elle décline en propositions d'actions le travail de définition de la TVB réalisé par l'AUDC qui peut par ailleurs être complété et amendé.**

Présente la méthodologie de travail pour la saisine 2013 organisée en deux phases :

- ◆ PHASE 1 : Identification des acteurs et inventaire des actions
- ◆ PHASE 2 : Elaboration du plan d'actions

**L'objectif est de proposer au syndicat mixte des traductions concrètes de mise en valeur et de confortement de la trame verte et bleue qui serviront à :**

- Alimenter la partie prescriptive du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration. Cette approche réglementaire a vocation être ultérieurement déclinée par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à l'échelle communale ou intercommunale. La traduction réglementaire peut également

être complétée par des recommandations (qui ne seront donc pas opposables aux PLU).

- Alimenter la démarche de pays qui cible plutôt des actions concrètes (le Pays de Châlons souhaite que les démarches contractuelles et/ou les programmes européens en cours de définition permettent un jour de flécher des aides sur des dossiers environnementaux) et des actions d'animation et d'information.

### La réflexion doit donc être menée autour de trois axes complémentaires :

- ♦ **Un axe réglementaire** destiné à structurer et protéger les espaces naturels les plus significatifs (ex : boisements de plaine, zones humides, ...), à fixer les limites de l'urbanisation (ex : définition de coupures vertes) et à retrouver les espaces de transition paysagère entre zones bâties et zones agricoles.
- ♦ **Un axe animation** destiné à susciter ou à soutenir des démarches innovantes de confortement/restauration de la trame verte et bleue (ex : initiatives des haies en zone agricole).
- ♦ **Un axe pédagogique et de sensibilisation** destiné à expliquer les enjeux de la biodiversité, à informer les acteurs et les habitants (notamment le jeune public) sur les contributions possibles de tout un chacun.

### PHASE 1 : Identification des acteurs et inventaire des actions

Cette phase consiste à **répertorier et localiser les actions déjà mises en œuvre ou en projet et les acteurs déjà mobilisés dans la préservation/restauration de la TVB** et qui, par la suite, pourront faire perdurer ce travail.

De plus, cette phase doit permettre **d'identifier les freins à la mise en œuvre d'actions**. Il est noté que la réglementation est souvent perçue comme un frein et qu'il conviendra donc d'évaluer ce qui est faisable ou qui risque au contraire de générer des blocages. L'idée générale étant de compléter les connaissances et l'aspect dynamique de la TVB, plus que de la recenser.

Pour mener à bien cette première phase, il est proposé de recourir à l'utilisation de la grille suivante qui servira de base commune à l'identification des éléments recherchés :

Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre	Actions	Localisation	Milieux						Freins identifiés	Axes			
			Plaine agricole	Infrastr. linéaires	Aqua. et zhi	Forestiers	Prérial extensif	Zones urbanisées		"chez moi !"	Réglementaire	Opérationnel	Pédagogique
Club des amis des petites bêtes / commune de Haussimont	Fabrication et pose de fermes à insectes	Haussimont, Bois pédagogique				X				Peu de connaissances entomologiques sur le territoire et manque de visibilité sur les espèces à cibler.		X	
<b>Descriptif de l'action :</b>													
Le club des amis des petites bêtes (président : M. Truc) a été sollicité par la commune de Haussimont pour la pose de fermes à insectes sur une propriété communale, le bois pédagogique. L'objectif partagé est de favoriser la présence d'insectes (abeilles sauvages, coléoptères, etc.) et particulièrement des pollinisateurs.													
AUDC	Elaboration d'un guide "Que planter sur le territoire du pays de Châlons-en-Champagne"	Pays de Châlons-en-Champagne						X	Faible diffusion en dehors des PLU		X		X
<b>Descriptif de l'action :</b>													
L'agence d'urbanisme a élaboré un guide à destination des élus et habitants du territoire décrivant les bonnes pratiques de jardinage et les essences les mieux adaptées aux sols de la champagne crayeuse. Ce guide est annexé aux PLU.													

Les membres devront renseigner ces grilles et après collecte, la synthèse des informations recueillies sera effectuée par l'AUDC pour le compte du syndicat mixte. Ces grilles seront utilisées comme supports dans le but d'obtenir une lecture simple et standardisée des informations collectées, facilitant ainsi la mise en commun et le traitement des données. Pour alimenter des grilles, les membres pourront utiliser leurs connaissances mais également leur réseau relationnel (personnel et professionnel).

## PHASE 2 : Elaboration du plan d'actions

Le plan d'actions de la commission sera établi sur la base de l'inventaire réalisé lors de la phase 1 et du diagnostic élaboré par l'AUDC. Ce plan d'actions pourra être décliné selon plusieurs échelles spatio-temporelles.

En parallèle, il s'agira de dresser une liste des acteurs susceptibles d'être associés à la démarche ainsi que les collectivités concernées et pouvant être partenaires et/ou porteurs de projets quant à la réalisation des actions proposées dans le plan d'actions.

La commission pourra également s'inspirer d'expériences menées sur d'autres territoires, notamment par l'intermédiaire d'intervenants extérieurs.

Pour mener à bien cette seconde phase, et à l'instar de la première, il est proposé de recourir à l'utilisation d'une grille qui servira de base commune à l'identification des éléments recherchés.

Cette grille se présentera de la façon suivante :

Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre	Actions	Territoire ou échelle	Echéances	Milieux							Partenaires	Axes			
				Plaine agricole	Infrastr. linéaires	Aqua. et 2h	Forestiers	Pristinal extensif	Zones urbanisées	"chez moi"		Réglementaire	Opérationnel	Pédagogique	
Syndicat Mixte	Information auprès des agriculteurs	Pays	6 mois à 1 an	X								SYMBIOSE, CIVAM de l'Oasis			X
Commune de Haussimont	Mise en place de ruches communales	Commune	3 mois						X			Mame apiculture		X	
Commune de Haussimont	Création d'un réseau de Mares	Bois pédagogique	6 mois			X						CENCA, ONF		X	
Communauté de communes de la région de Suippes	Création de corridors écologiques entre les camps militaires de Suippes et Mourmelon	CC de la région de Suippes	1 an					X				CENCA, CIVAM Oasis, Chambre d'agriculture		X	
Syndicat Mixte	Création d'un observatoire de la biodiversité	Pays de Châlons	A an	X	X	X	X	X	X	X	X	CENCA, CBNBP, LPO, CIVAM de l'Oasis, CRPF	X		X

Les actions proposées seront tout d'abord présentées sous forme de grille de la même façon que lors de l'inventaire. Il conviendra ensuite par consensus de choisir en commission les actions les plus pertinentes et/ou emblématiques et réalisables.

Il est indiqué que les actions proposées devront être en lien avec les sept pistes de préconisations et en fonction des différents milieux évoqués lors de la définition de la trame verte et bleue du pays de Châlons-en-Champagne. Toutefois, des adaptations et compléments sont possibles.

De plus, il est précisé qu'étant donné les délais impartis à la commission (les résultats des travaux de la commission doivent être rendus en décembre 2013) et le calendrier du SCoT (arrêt en décembre 2013), il est souhaité que les réflexions débutent par l'aspect réglementaire et de s'accorder sur les actions les plus emblématiques sur les actions sur lesquelles il serait important de progresser (ceintures végétales péri villageoises, meilleur maillage de la matrice agricole, solutions de rétablissement des continuités écologiques).



La commission pourra également s'interroger sur les indicateurs et critères d'évaluation permettant d'observer et de mesurer la portée des actions mises en œuvre en faveur de la trame verte et bleue du pays de Châlons-en-Champagne.

Au-delà de la priorité donnée en termes de chronologie à l'approche réglementaire, un vaste champ de réflexion est attendu sur les moyens et actions concrètes de protection et confortement ainsi que sur la dimension pédagogique.

#### REACTIONS DE LA COMMISSION :

M. URTH souligne l'opportunité de l'aspect éducatif notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et des projets éducatifs territoriaux, pour lesquels les petites communes ont des difficultés à trouver des intervenants. Il pose la question des actions à proposer, des acteurs à contacter (inspection académique ? communes du pays ?).

M. MALOTET donne l'exemple du travail mené sur l'espace pédagogique du domaine de Coolus (programme lancé avec la LPO avec des classes primaires).

M. POUPART s'accorde avec les propos de M. URTH et indique que dans la commune de Bussy-Lettrée, la réforme sur les rythmes scolaires et les projets éducatifs territoriaux a été reportée en 2014 en raison des coûts mais aussi des solutions à trouver en termes de moyens humains. L'objectif est de trouver des intervenants pour animer le périscolaire de manière satisfaisante pour les enfants.

Dans ce contexte, M. MESTRUDE invite les élus à répertorier ce qui pourrait être amélioré sur le territoire et évoque l'opportunité de l'ancien canal de Condé comme support d'une trame verte et bleue à créer à partir d'un ancien ouvrage hydraulique sans utilité depuis plus de 20 ans.

Plusieurs membres soulignent la contrainte forte du délai et estiment que la complexité du sujet nécessiterait un temps plus important.

M. HORY note que la commission ne part pas de zéro et que les pistes de travail proposées par l'AUDC permettront de gagner un temps précieux.

M. CHONÉ précise que les objectifs à définir en priorité pour le SCoT partent de l'acquis des précédents documents (SDAU et Schéma directeur) et qu'ils s'inscrivent également dans un contexte plus large, comme la prise en compte des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine Normandie et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Aisne-Vesle-Suippe. Il y a en revanche un travail conséquent à envisager sur les points suivants :

- ◆ la "perméabilité" de la matrice agricole,
- ◆ la problématique des ceintures végétales péri villageoises,
- ◆ la protection des espaces les plus fragmentés (pelouses calcicoles, prairies permanentes),
- ◆ la validation des continuités à rétablir.

Par ailleurs, la démarche du Pays de Châlons, comme les réflexions sur la TVB engagées par d'autres territoires, sera nécessairement appelée à évoluer dans le temps en fonction de l'approfondissement des connaissances notamment sur la question des espèces et de leurs besoins.

M. HORY remercie les participants et clôt la séance.